

Autoroutes d'Ile-de-France : des voies réservées aux véhicules prioritaires dès 2015

PUBLIE LE 13 JUIN 2014



Stephen Rees - flickr

Bus, taxis et demain covoiturage... Dès janvier 2015, les véhicules prioritaires auront des voies réservées sur au moins 7 axes d'autoroutes d'Ile-de-France.

Les véhicules prioritaires disposeront bientôt d'un boulevard sur certaines portions d'autoroutes d'Ile-de-France. Pierre Serne (EELV), le vice-président du conseil régional chargé des transports, a dévoilé son plan sur le partage dit « multimodal » des autoroutes. En début d'année prochaine, au moins 7 axes seront concernés, essentiellement en petite couronne.

Pour identifier les tronçons où la mesure s'avérerait la plus efficace, la région Ile-de-France a identifié 3 critères : le nombre d'utilisateurs de bus susceptibles d'en bénéficier, l'amélioration des temps de parcours et le coût. Onze « Axes Express multimodaux » ont ainsi pu être identifiés, dont 7 prioritaires. Ces derniers feront l'objet d'aménagements pour une mise en œuvre de la mesure dès janvier 2015. Seront prioritairement concernés par cette mesure :

- L'A1, de la Courneuve vers le Tunnel du Landy et aux alentours du périphérique parisien
- L'A3, à la hauteur de l'A86 jusqu'au boulevard périphérique
- L'A6, à la hauteur de l'A 86 jusqu'à Paris
- L'A10, des Ulis vers Massy
- L'A12, à partir de la N12 vers l'A3
- La RN 104, du Val-d'Orge vers Evry
- La RN 118, entre Saclay-Vélizy et le Pont de Sèvres



L'objectif pour la région Ile-de-France est clair : inciter les voyageurs à utiliser les transports en communs en améliorant la fluidité de la circulation des véhicules prioritaires. En prévoyant d'ouvrir ces voies au covoiturage « dès l'inscription de sa définition au Code de la route », et peut-être aux voitures électriques, elle souhaite également réduire l'impact écologique du trafic. Le projet « a pour objectif principal de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 », expliquait le président de la région Ile-de-France Jean-Paul Huchon.

65 millions d'euros

Le coût du programme est estimé à 65 millions d'euros qui « s'inscrit dans le plan bus 2013-2016 du STIF qui prévoit d'investir 160 millions d'euros », précise la directrice générale du Stif, Sophie Mougard. Un coût largement réduit grâce à l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence sur certaines portions. « Des terre-pleins sont également aménageables », précise Pierre Serne. En revanche, à certains endroits, une voie jusqu'ici accessible aux voitures pourrait être réservée aux bus Express. Une décision qui pourrait faire bondir les associations d'automobilistes.